

## Personnel communal

### ARRIVEE



#### **LAURENCE HAYOZ**

Collaboratrice technique à 60%

Service technique

#### **Mon origine**

Je suis née en 1992 et suis originaire de

Siviriez, où j'ai passé mon enfance et ma jeunesse. Après ma scolarité obligatoire, j'ai passé une année en Suisse alémanique pour parfaire mon allemand. J'ai ensuite effectué un apprentissage dans un bureau d'architectes à Fribourg et j'ai obtenu mon CFC de dessinatrice en bâtiment en 2013. Je suis mariée et maman d'un petit garçon.

#### **Ma trajectoire professionnelle**

Après mon apprentissage, j'ai occupé durant 8 ans le poste de dessinatrice en bâtiment et

conductrice de travaux dans un bureau d'architectes à Treyvaux.

#### **Ma nouvelle fonction**

J'ai été engagée comme spécialiste communale en protection incendie. C'est un nouveau poste, créé suite à la reprise par les communes de tâches auparavant dévolues à l'ECAB.

Mon travail consiste à étudier les demandes de permis de construire pour les enquêtes simplifiées, mais surtout à visiter les bâtiments pour s'assurer qu'ils répondent aux exigences en matière de protection incendie. Ces contrôles nécessitent une formation particulière dispensée par l'ECAB, que je suivrai en début d'année prochaine.

Dans l'intervalle, je collabore avec mon collègue de la police des constructions.

#### **Mes passions**

Durant mes loisirs, j'aime passer du temps avec mon petit garçon et ma famille et j'apprécie beaucoup la cuisine.



#### **VANESSA DIAZ**

Collaboratrice administrative à 50%

Service technique

#### **Mon origine**

Je suis née en 1984 à Vevey et suis originaire

d'Espagne. Après ma scolarité obligatoire, j'ai effectué mon apprentissage au sein d'une agence immobilière et fiduciaire à Vevey où j'ai obtenu mon CFC d'employée de commerce en 2005. Je suis maman de deux enfants.

#### **Ma trajectoire professionnelle**

Après mon CFC, j'ai continué à évoluer dans le domaine de l'immobilier dans lequel j'ai pu varier mon travail tant dans la gestion locative, la technique, la copropriété que la comptabilité. Par la suite, je me suis orientée

pendant 7 ans dans l'administration publique au sein de la Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie de la Ville de Vevey où j'ai pu continuer ma formation dans le domaine de la construction et débiter mes premiers pas dans le domaine des infrastructures routières, avant de revenir vers mes premiers amours : l'immobilier.

La diversité de mon parcours m'a permis d'acquérir une solide expérience dans le domaine du bâtiment.

#### **Ma nouvelle fonction**

C'est très motivée que je rejoins le Service technique où je pourrai mettre à profit mes compétences et continuer à les enrichir, dans des domaines variés comme les dossiers de construction, les routes ou encore la voirie. Cela demande de l'investissement personnel pour acquérir toutes les connaissances nécessaires au poste de travail. De nature souriante et aimable, je souhaite garantir un accueil de qualité à la population.

#### **Mes passions**

Les voyages, la gastronomie et mes enfants.



### Personnel communal

#### DEPART A LA RETRAITE DE NICOLE MONNEY



**Après 23 années passées à la commune, Nicole Monney, collaboratrice administrative au contrôle des habitants, prend sa retraite.**

par exemple de l'inscription au chômage des citoyens et de la répartition des classes. Avec le développement de la commune, ces tâches sont aujourd'hui gérées par d'autres services.

#### Ses satisfactions

J'ai adoré mon travail à la commune d'Attalens. La diversité des tâches m'a très vite passionnée. J'ai énormément appris sur le plan professionnel, mais également humain en ayant souvent un contact privilégié avec les habitants du village.

#### Ce qui a changé

J'ai connu une véritable révolution technologique. A mon arrivée, nous utilisions des programmes informatiques MS-DOS : pour les néophytes, imaginez un curseur qui se déplace sur un écran noir. Nous prenions des notes en sténographie et tapions des lettres et procès-verbaux qui avaient été enregistrés sur un dictaphone.

Avec l'agrandissement du village, il est plus difficile de connaître tout le monde.

#### Ma retraite

J'espère mettre mon temps libre à profit pour voyager et m'adonner à des activités comme la gym ou la marche et surtout profiter de mes proches.

#### Ma trajectoire professionnelle

J'ai effectué un apprentissage d'employée de commerce chez Nestlé à Vevey. Après avoir travaillé 3 ans en Suisse alémanique, je me suis consacrée à l'éducation de mes enfants durant quelques années.

En 1998, j'ai repris mon activité professionnelle comme secrétaire au contrôle de l'habitant à la commune d'Attalens et je n'ai plus quitté mon poste. Durant toutes ces années, la population est passée d'environ 2'100 habitants à plus de 3'600 aujourd'hui. Quand j'ai débuté, l'administration communale comptait quatre employés : la secrétaire communale, le comptable, une secrétaire technique à 40% et moi-même.

Il y a toujours eu une très bonne collaboration avec les collègues des communes voisines. En plus du contrôle des habitants, je m'occupais



### Contrôles de stationnement

#### ZONES 30



**La Commune d'Attalens compte plusieurs zones 30. Afin d'améliorer la sécurité routière et réduire le stationnement sauvage, le Conseil communal a mandaté l'entreprise Protect'Service pour qu'elle effectue des contrôles de stationnement dans ces zones, ceci dès janvier 2022. A partir de cette date, des contrôles réguliers seront effectués.**

Rappelons les règles de stationnement applicables dans les zones 30. Il n'est possible de parquer son véhicule que sur des places de stationnement marquées au sol.

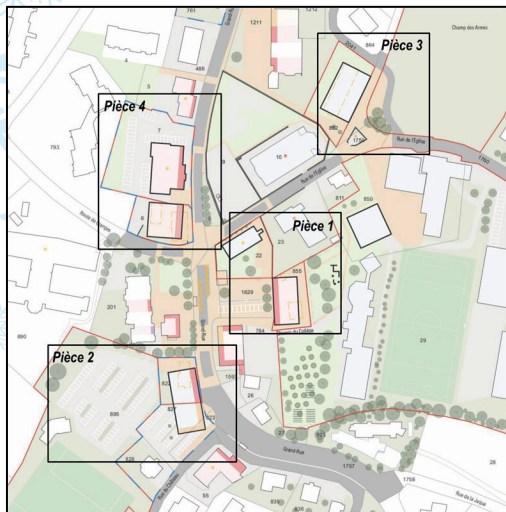
Il n'est pas autorisé de parquer son véhicule en dehors de ces espaces. Les contrevenants sont passibles d'une amende.



## A l'étude

### PATRIMOINE IMMOBILIER COMMUNAL

Dans le but de valoriser le patrimoine immobilier communal, le Conseil communal a lancé, dans une démarche qui se veut participative, une réflexion afin de définir les affectations futures des parcelles et bâtiments communaux.



Deux ateliers participatifs ont été menés entre septembre 2020 et janvier 2021, auxquels ont participé le Conseil communal, la commission d'aménagement et celle des bâtiments et infrastructures ainsi qu'un représentant du GCAA.

Lors du 1<sup>er</sup> atelier ont été définis de grands objectifs thématiques : vie de village, identité, société, nature et environnement et les projets rassembleurs pour y parvenir.

Le 2<sup>ème</sup> atelier a permis de s'accorder sur une stratégie globale à long terme pour le centre du village (masterplan) et d'établir des priorités dans les projets. Quatre axes principaux (appelés « pièces ») ont été définis dans l'ordre de priorité suivant :

1. **Cœur du village**
2. **Entrée du village**
3. **Petite enfance**
4. **Centre du village**

Une séance d'information destinée aux usagers futurs potentiels s'est déroulée le mardi 23 novembre dernier. A cette occasion, l'attention a porté sur les deux premiers projets envisagés.

#### Cœur du village – Projet de construction d'un nouveau bâtiment

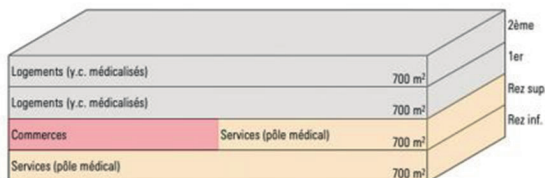
Les salles du Conseil communal et des commissions de l'administration communale seraient relocalisées dans le nouveau bâtiment avec :



- Rez inférieur : commerce local producteurs + café
- Rez supérieur : cuisine + accueil extrascolaire
- 1<sup>er</sup> étage : salles conseil, locaux culturels
- financement communal

#### Entrée du village – Projet de construction d'un nouveau bâtiment

L'ancienne poste serait remplacée par un bâtiment financé par un partenariat public-privé :



- Rez inférieur : pôle médical
- Rez supérieur : médical + services + commerce
- Etages : logements médicalisés

Un questionnaire, principalement adressé aux entreprises, commerçants et sociétés locales, agriculteurs et producteurs locaux, ainsi qu'au monde médical et paramédical, a été mis en ligne sur le site internet. Les résultats sont attendus au début de l'année 2022.



*Séance du Conseil général du 12 octobre 2021*

### **ADOPTION DU REGLEMENT DU CIMETIERE ET DE LA CHAPELLE MORTUAIRE**

**Lors de la séance du 12 octobre 2021, trois règlements étaient présentés pour approbation au Conseil général d'Attalens.**

Celui-ci a adopté le nouveau règlement du cimetière et de la chapelle mortuaire. Il a par contre refusé le règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse et sur les appareils automatiques de distribution et le règlement relatif à la perception d'un impôt sur les spectacles et les divertissements.

#### **Règlement du cimetière et de la chapelle mortuaire**

Le règlement du cimetière d'Attalens actuellement en vigueur, date de 2015. Au vu du nombre d'articles à modifier, du souhait d'intégrer la Chapelle mortuaire et des recommandations du Service de la santé publique (SSP), l'élaboration d'un nouveau règlement regroupant le cimetière et la chapelle mortuaire a été privilégiée.

Le Conseil général a accepté le nouveau règlement à l'unanimité après y avoir apporté des modifications permettant, comme dans le règlement actuel, de prolonger la durée de concession sur demande de la famille.

Chacune des communes concernées, soit Attalens, Bossonnens et Granges, doit avoir son propre règlement en matière de cimetière. Aussi, les assemblées communales de Bossonnens et de Granges devront également approuver leur propre règlement qui fera référence au règlement principal d'Attalens.

Celui-ci entrera en vigueur début 2022. Il est complété par une convention intercommunale et une annexe tarifaire, toutes deux approuvées par les Conseils communaux d'Attalens, Bossonnens et Granges.

#### **Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse et sur les appareils automatiques de distribution et règlement relatif à la perception d'un impôt sur les spectacles et les divertissements**

Le groupe OSE a demandé l'abrogation de ces deux règlements, jugés inutiles et générant plus de lourdeurs bureaucratiques que de recettes. Le Conseil général a suivi les propositions du groupe OSE, décidant d'abroger ces règlements : pour le premier à une très large majorité et pour le second à l'unanimité.



*Nouveaux horaires*

### **DECHETTERIE ET COMPOST**

**A partir du lundi 3 janvier 2022, la déchetterie sera accessible aux entreprises le vendredi matin de 8h00 à 11h00 au lieu du vendredi après-midi.**

La déchetterie et le compost seront par conséquent ouverts les jours suivants :

|                   |              |               |
|-------------------|--------------|---------------|
| lundi et mercredi |              | 13h30 à 19h00 |
| vendredi *        | 8h00 à 11h00 |               |
| samedi            | 8h00 à 11h30 | 13h30 à 16h00 |

**\*Attention !** Le vendredi, la déchetterie est ouverte uniquement aux entreprises alors que le compost est accessible à tous.



*Tatroz*

## NOUVEAUX MOLOKS

**A Tatroz, deux nouveaux moloks ont été installés près de la place de jeux.** Ces derniers remplacent les containers auparavant situés au centre du village ainsi qu'à la rue de Tremalla. Nous rappelons que seuls les sacs verts officiels peuvent y être déposés.



*Procédure à suivre*

## INSTALLATION D'UNE PISCINE



Nous rappelons que selon règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC), les piscines privées sont soumises à l'obligation d'un permis de construire selon la procédure simplifiée (art. 85 al.1 litt.j) relevant de la compétence du Conseil communal.

**Le permis de construire est obligatoire pour tous les types de piscines : enterrées ou hors-sol, en dur ou légères, couvertes ou non, démontables ou non, dès lors qu'elles sont permanentes.**

Par contre, nous considérons que les piscines saisonnières, démontées à la fin de la belle saison, parfois déplacées d'année en année, sont des éléments temporaires, raison pour laquelle nous admettons qu'elles ne fassent pas l'objet d'une mise à l'enquête simplifiée.



*Aménagement*

## PLACE DE LA FIN DU CLOS

**Les habitants du chemin de la Fin du Clos avaient demandé au Conseil communal d'examiner la possibilité de mettre à disposition une petite parcelle communale inoccupée pour y créer une place conviviale.**

C'est désormais chose faite. Afin de créer un lieu de rencontre accueillant pour les habitants d'Attalens, l'emplacement a été aménagé avec une table et des bancs couverts d'une pergola, ainsi qu'avec des bacs potagers.



Il ne manque plus que le retour des beaux jours pour profiter pleinement de cet aménagement.



*Commune*

## EN BREF

### Fermeture bureau communal et déchetterie

Durant les fêtes de fin d'année, **le bureau communal** sera fermé du jeudi 23 décembre 2021 à 11h00 au vendredi 31 décembre 2021. Réouverture du guichet le lundi 3 janvier 2022 à 9h00.

**La déchetterie et le compost** seront fermés le vendredi 24 et le samedi 25 décembre 2021 et le vendredi 31 décembre et samedi 1er janvier 2022.



## Informations communales



*Cercle scolaire de la Basse-veveyse*

### BIENVENUE A L ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

**L'accueil extrascolaire (AES) c'est chouette !** De nombreuses activités sont proposées aux enfants de la 1<sup>ère</sup> à la 8H, telles que des jeux de groupe et des jeux libres, des activités à l'extérieur, des bricolages ou encore du dessin.



L'AES du cercle scolaire de la Basse-veveyse est présent sur les sites scolaires d'Attalens et Remaufens. Il offre un accueil de qualité aux enfants et leur permet de bénéficier d'un environnement sécurisant et stimulant.

Tout en ayant pour objectif l'épanouissement de chaque enfant, l'AES permet l'apprentissage de la vie sociale dans le respect des règles de vie communes.

**Vous êtes intéressé.e ? Il reste des places disponibles pour certaines plages horaires.**

Pour plus d'informations et connaître les disponibilités, veuillez consulter le site internet : [www.attalens.ch/accueil-extra-scolaire](http://www.attalens.ch/accueil-extra-scolaire)

Toile réalisée par les enfants de l'AES sur le thème annuel *Le monde imaginaire*



*Recherche de bénévoles*

### PASSEPORT-VACANCES DE LA VEVEYSE



**Passeport Vacances  
de la Veveyse**

**L'édition 2021 du Passeport Vacances de la Veveyse a rencontré un très grand succès. Afin d'assurer la bonne marche de ses activités, le Comité d'organisation est à la recherche de nouveaux membres.**

Cette organisation fonctionne bien entendu grâce au précieux soutien des Communes de la Veveyse, des parents, des sponsors, des donateurs et institutions, mais également et surtout grâce aux membres bénévoles du Comité d'organisation.

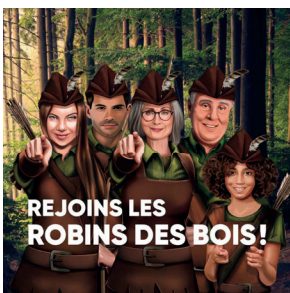
Toute personne souhaitant contribuer à la mise sur pied des futures éditions du Passeport Vacances sera la bienvenue.

Contact : [info@pas-vac-veveyse.ch](mailto:info@pas-vac-veveyse.ch) ; Savio Michellod, Président 079 793 48 65 ; Joëlle Ducotterd, Secrétaire 079 370 30 24



*ForêtFribourg*

### CAMPAGNE ROBIN DES BOIS



**Afin de sensibiliser la population à la gestion forestière, notamment contre le réchauffement climatique et ses conséquences, ForêtFribourg, l'association des propriétaires forestiers du canton, lance la campagne Robins des bois.**

Avec le slogan « Rejoins les Robins des bois ! Valorisons le bois de nos forêts et agissons pour l'environnement », celle-ci vise à sensibiliser la population fribourgeoise au rôle essentiel que joue la forêt et au travail important des équipes forestières. Elle incite également les Fribourgeois à se mobiliser pour la forêt, en rejoignant la communauté des Robins des bois.

Informations complètes : [robins-des-bois.ch](http://robins-des-bois.ch)



**Une adhésion = un arbre planté dans ta région !**